Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901235-20260322-2026_03_05-DE

MAIRIE DE LENNON

29190 LENNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Le dimanche 22 mars deux mil vingt-six,
Le Conseil municipal de la Commune de LENNON, dûment convoqué par M. Vigouroux, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Bernard GADAL, le plus âgé des membres du Conseil.

Date de convocation du Conseil municipal : 16/03/2026
Secrétaire de séance : J. LE GUEN

Présents : R. JEZEQUEL, M. CHAUSSY, J.M. CHAUSSY, M. LALLAOURET, B. GADAL, A.M. LE BIHAN, P. MARTINEZ, M.C JEZEQUEL, J.J. LE GUILLOU, M.L. BARADEZ, Y. CARIOU, G. HICHER, J. BERNARD, V. FOUBERT, J. LE GUEN

Excusés : Néant

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7,
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote au premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15
À déduire : 1 blanc
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
Mr Ronan JEZEQUEL a obtenu quatorze voix.

Mr Ronan JEZEQUEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Ronan JEZEQUEL